



joindre les militants ass-fam SUD
06 51 23 20 50

n° 5 - juin 2014

Créé et alimenté par les ass-fam syndiqués à sud, ce bulletin vous informe de vos droits, de l'actualité pour les assistants familiaux du CG du Nord. Faites-nous remonter vos questions, préoccupations

Nous avons été toutes et tous destinataires du questionnaire concocté à la demande de la Direction Générale des Solidarité par le cabinet CEKOIA.

Il s'agissait (comme nous l'avions expliqué dans *'l'aiguillon des ass-fam'* de décembre 2013) de solliciter notre avis sur le fonctionnement et les pratiques des Services d'Accueil familial.

Evaluation mise en place très peu de temps après la création de ces nouveaux services mais rendu nécessaire et urgente tant les dysfonctionnements sont nombreux.

Nous avons dû relancer à diverses reprises la DGSol pour qu'elle daigne nous rencontrer et pour discuter des résultats de cette évaluation. Pas étonnant, nos remarques sont limpides et sans appel !

M. LEMOINE, DG et Mme SERRA DEF devaient être gênés aux entournures.

Les ass-fam avaient toutes et tous des choses à dire, SUD le sait car il est contacté quotidiennement par des collègues malmenées par les SAF. Pourtant seul 9% d'entre nous ont renvoyé les questionnaires.

Pour SUD, l'administration n'a pas mis les moyens pour permettre au plus grand nombre de participer à cette évaluation. Nous avons été nombreux à nous interroger sur la confidentialité des réponses et le respect de l'anonymat.

Dans les faits, entre la mise en place tardive du questionnaire par informatique et le délai impératif pour répondre fixé par l'administration, nous n'avons eu que 10 jours !

Les SAF : une évaluation pour rien ?!

Mais malgré ce faible taux de participation les réponses sont suffisamment éloquentes pour mettre à mal la DGSol :

-il n'existe aucune harmonisation d'un SAF à un autre. Les recrutements, la paie, la gestion des déplacements et des congés sont différents de Dunkerque à Avesnes.

-l'accompagnement des ass-fam, mission prioritaire confiée au SAF, ne consiste trop souvent pour nous à un contrôle. Dans la plupart des situations, les ass-fam font état de relations plus répressives qu'aidantes.

-les SAF ne communiquent pas entre eux et se situent en concurrence pour ce qui concerne l'organisation de l'accueil des enfants ce qui produit des situations souvent ubuesques avec sur certains territoires des sureffectifs et sur d'autres des ass-fam au chômage.

-il y a également le constat alarmant concernant le manque de coordination des SAF avec les autres services chargés de l'accueil et de l'accompagnement des enfants dont les ass-fam sont les premier-e-s à faire les frais.

-enfin, nous sommes nombreux à constater que les SAF n'ont pas les moyens de fonctionner ce qui est confirmé par les équipes les composant : nombreux postes vacants, turn-over incessant, fiches de poste obsolètes.

Bref, cette évaluation pseudo-scientifique effectuée par un cabinet extérieur qui a coûté bonbon, n'amène rien d'autre que ce que tentent de faire entendre les ass-fam et leurs représentants syndicaux depuis des mois !

.../...



.../...

A SUD, nous étions favorables à la création des SAF, comme services dédiés aux ass-fam.

Mais à leur mise en route, nous avons mis en garde l'administration sur les moyens et les dérives.

Nous constatons que loin d'être un lieu de ressources pour les as-fam, les SAF accentuent l'inégalité de traitement favorisent et entretiennent la précarité, sanctionnent, sont trop

souvent dans l'arbitraire pour imposer leur choix sans tenir compte de notre projet professionnel.

L'administration compte sur notre isolement, notre mise en concurrence qu'elle alimente, pour continuer à nous diviser, nous contenir.

Il est nécessaire pour nous de dépasser le stade des constats et de nous faire entendre en nous organisant collectivement autour de nos représentants du personnel.

Violence institutionnelles en famille d'accueil : on est passé du n'importe quoi aux dérapages !

Assistant familial est un métier à risque. Faire l'objet de dénonciation, d'accusation fait partie intégrante de cette profession particulièrement exposée.

A SUD, nous avons très tôt porté des exigences auprès de la DEF pour que ces situations soient traitées dans le respect de l'ass-fam, de sa famille et de l'enfant accueilli. **Nous avons obtenu le maintien du salaire en cas d'accusation et de réorientation des enfants et ce durant toute la période de la mise en place de la VIAF ou le temps de l'enquête pénale** (si elle est engagée).

Pourtant force est de constater que de nombreux collègues subissent encore des décisions non fondées. Pire, certains SAF usent de cette procédure comme moyen de pression, de rétorsion.

La VIAF avait pour objectif de garantir les droits de l'ass-fam et la possibilité de se faire entendre pour sortir des pratiques diverses et variées sur l'ensemble du Département mettant à mal la présomption d'innocence.

Résultat à Dunkerque une VIAF (qui doit s'effectuer sur 2 mois) est encore en cours alors qu'elle a démarré en décembre 2013. A Valenciennes, une VIAF a été enclenchée avec retrait immédiat de l'enfant sans que celui-ci ne soit suivi d'une évaluation et pour aboutir à la conclusion formulée auprès de la collègue : « on a jamais rien eu à vous reprocher ». Quelle violence ! Quel gâchis, tant pour les ass-fam que pour les enfants accueillis.

Alors que cette procédure a été actée sur un plan départemental avec l'ensemble des représentants du personnel, SUD s'interroge sur la liberté que s'octroient certains responsables de SAF et de PEF dans son application.

Pour SUD, il est nécessaire que la fonction ressources humaines (gestion des congés, paie, etc.) soit recentralisée à la DEF et dissociée de son accompagnement pour permettre au SAF de développer exclusivement la fonction de soutien aux pratiques des assistants familiaux et ainsi d'avoir la capacité d'intervenir en amont.

Le patron fait des économies sur notre dos !

Le CG se targue de vouloir développer l'accueil familial. Mais ne nous leurons pas, son seul objectif est de faire des économies !

Tu le vois toi, ton salaire ?



En effet le prix de journée des établissements coûte plus cher que nous au Département.

ET il y a des raisons pour ça :

- notre salaire : l'arrêté du 14 mars 2014 fige une nouvelle fois notre rémunération sans aucune revalorisation depuis 2009 ! Malgré les interventions de SUD, le patron refuse de revoir notre salaire et de reconnaître l'expérience par l'ancienneté en créant une progressivité de la rémunération au fil des années,

comme vient pourtant de le faire le Pas de Calais.

- les frais de déplacement : L'administration veut limiter le coût de nos déplacements en proposant que le remboursement de ceux-ci ne soient plus pris en compte qu'au-delà d'un rayon de 15km ... l'allocation d'entretien devant, pour eux couvrir les autres ! Scandaleux !

SUD a donc exigé que tous les déplacements en dehors de la commune du domicile (quel que soit le kilométrage) soient remboursés et qu'un forfait soit décidé pour les grosses communes comme Lille, Valenciennes, etc.

- les congés : C'est simple trop peu d'assfam les prennent C'est tout bénéf' pour l'employeur !

La hauteur de rémunération est censé être le signe de reconnaissance du patron à l'égard d'une profession. La précarité dans laquelle nous sommes laissés démontre à quel point le Conseil Général nous déconsidère.

SUD maintient son exigence d'ouverture de négociations salariales !

Election de nos représentants

Le 4 décembre prochain, comme l'ensemble des agents du Département et de la Fonction Publique Territoriale, nous élirons nos représentants au Comité Technique (voir dépliant joint à ce numéro de l'Aiguillon des ass-fam).

SUD a décidé de présenter des candidats militants assistants familiaux pour porter l'ensemble de nos revendications propres à notre métier et touchant à nos conditions de travail, nos droits, notre rémunération, etc.

Nous représentons 25% des électeurs, il est donc primordial que nous nous exprimions toutes et tous, que nous pesions dans ces élections !

Chacun recevra fin novembre le matériel de vote à son domicile et pourra voter par correspondance.

Toutes et tous aux urnes !

se connecter à **SUD**
CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS DE CALAIS



sur le blog : www.sudcg91.over-blog.com
sur twitter : @sudcg91
sur le blog : www.sudcg91.over-blog.com

être informé, débattre et agir !